



LE PETIT CHEPPIAT

Bulletin municipal d'information

Commune de CHEPPES LA PRAIRIE

 Bonne année 2016!

William MATHIEU et les conseillers municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2016 et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux :

samedi 9 janvier 2016
à 19 heures à la salle des fêtes.

Nouveaux habitants

La municipalité souhaite la bienvenue à :

- Monsieur et Madame BARREAU-NOAILLON et leurs deux enfants, rue des Moissons
- Monsieur David VARLOT dans le logement communal du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère.

Tout Cheppes sur le site internet !

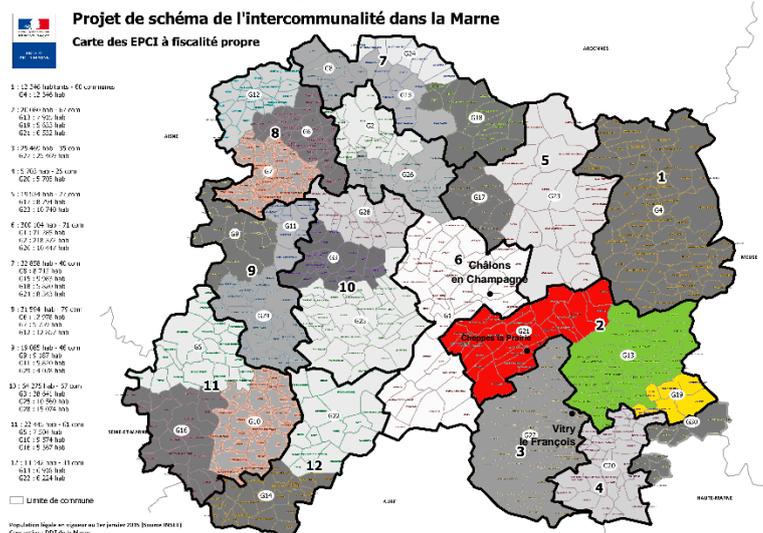
<http://cheppeslaprairie.pagesperso-orange.fr/>



Fusion des communautés de communes

La loi NOTRe, votée en août dernier, oblige les communautés de communes à atteindre le seuil de 15 000 habitants. Or, notre Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC) compte 6 500 habitants.

Monsieur le Préfet a présenté en octobre son projet de rapprochements intercommunaux (ci-dessous), impliquant la fusion de notre CCMC (en rouge) avec la Communauté de Communes des Côtes de Champagne et Saulx (en vert : autour de Vanault les Dames) et la Communauté de Communes de Saulx et Bruxenelle (en jaune : Sermaize les Bains, Pargny sur Saulx) pour atteindre 20 000 habitants.



A l'unanimité de ses membres, notre communauté de communes est en désaccord complet avec ce projet parce qu'il ne prend absolument pas en compte notre bassin de vie réel qu'est Châlons : emplois, collèges et lycées, commerces et services. De plus, l'application de ce projet pourrait conduire à faire supporter aux habitants de notre communauté de communes, une hausse de l'imposition communautaire pouvant représenter plus de 30% pour bénéficier de la même offre de services. Les conseillers communautaires trouvent ce projet incohérent et inadapté, sachant que nous pourrions bénéficier d'adaptations de la loi nous permettant de rester dans la configuration actuelle (compte tenu de la faible densité de notre département) et ainsi préserver nos attaches naturelles avec le Pays de Châlons : seulement 4 km séparent la première commune de la CCMC (Sogny aux Moulins) et la ville de Châlons. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se prononcera avant le 31 mars 2016.

Défibrillateur

En cas de malaise cardiaque, chaque minute compte. Un défibrillateur est installé en façade de la salle des fêtes depuis quelques semaines. Une réunion d'information sera prochainement organisée dans notre commune.



MAIRIE

Tel/fax : 03 26 64 12 45
3 rue Saint Georges - 51240 CHEPPES LA PRAIRIE
Mail : communedecheppestlaprairie@orange.fr
Site : cheppeslaprairie.pagesperso-orange.fr

Secrétariat
Permanence du maire et des adjointes
Jeudi de 18h30 à 19h30

Projets éoliens

Parc éolien de Cheppes-la-Prairie

L'installation des 5 éoliennes va débuter en février-mars. La société FUTURES ENERGIES (filiale d'ENGIE) propose une réunion d'information pour tous les habitants de Cheppes la Prairie le

Jeudi 28 janvier 2016
à 18h30 à la salle des fêtes.



Parc éolien de Songy

L'enquête publique du parc éolien de Songy dit « des Longues Roies » aura lieu du 18 janvier au 19 février 2016. Porté par la société EOLFI de Vitry la Ville, ce projet prévoit l'installation de 13 éoliennes et 5 postes de livraison.



Extrait de l'étude d'impact paysager : vue depuis le cimetière de Cheppes, photomontage

Travaux de raccordement des parcs de Cheppes et de Faux

Des câbles vont être enterrés le long du chemin de finage entre Cheppes et Saint-Martin, depuis la RD2 pour relier les projets éoliens de Cheppes et de Faux, en vue de leur raccordement au nouveau poste source de La Chaussée.

Dossier Notre Monument aux Morts



Dessin aquarellé original de Dagonet

La cérémonie du 13 juillet 2015 a été l'occasion d'inaugurer les travaux de réfection de notre monument aux morts.

Une œuvre de l'artiste DAGONET

Ce monument a été conçu et réalisé par l'artiste Ernest DAGONET de Châlons. C'est une pyramide quadrangulaire en pierre de Meuse. Sur ses quatre faces ressortent dans un puissant relief, de hautes et larges plaques de bronze. Sur la plaque du devant est inscrite la dédicace et en bas, une palme de bronze, sur laquelle est posé un casque de poilu, troué d'une balle, orne le monument.

Sur les plaques des faces latérales sont gravés les noms des enfants de Cheppes la Prairie morts pour la France. Le monument est surmonté d'un remarquable sujet allégorique en bronze : l'aigle allemand blessé mais se débattant encore, accroche l'une de ses serres à la cuisse nerveuse d'un coq gaulois, fièrement campé, qui tient sous sa patte solide l'aigle agonisant et chante victoire.

Inauguration du monument le 15 juin 1924

Le maire de l'époque Hubert CHAMPAGNE a inauguré le monument le 15 juin 1924.

Il rappelait à la foule amassée ce jour-là :

« La pierre, c'est le premier livre historique. Sans la pierre, l'existence des grands empires antiques de l'Orient [...] serait restée inconnue. Vaincus par leurs ennemis, ces peuples furent asservis, puis anéantis. Le sable a tout recouvert : seule, dans la solitude, la pierre nous dit leur histoire. »

Hubert CHAMPAGNE continuait : « A l'école, nos fils avaient appris les leçons du passé, ils savaient ce que devenaient les peuples vaincus. Aussi sont-ils partis dans l'horrible tourmente déchainée par l'Allemagne, avec la virile résolution de vaincre ou de mourir pour la défense de la patrie, de nos foyers, de notre sol foulé par l'ennemi. Sur 50 enfants de Cheppes partis en premier appel (je salue en passant les vivants), 20 sont tombés dans les combats de Belfort à l'Yser. J'éprouve une sincère émotion à rappeler leurs noms, Clairons, sonnez de toute votre âme ! » L'harmonie Saint-Brice de Togny, Vouciennes, Vitry la Ville et Cheppes accompagnait la cérémonie en musique. Monsieur VINOT, de l'Union Nationale des Combattants, avait déclaré :

« Héros de la grande guerre, c'est bien grâce à vos cruelles souffrances et à votre suprême sacrifice qu'aujourd'hui nos trois couleurs resplendent dans un ciel de liberté, affranchi du joug des barbares.

COMITE DES FETES

RETOUR EN IMAGES SUR... le 20 novembre 2015
"Soirée Beaujolais" et "Concours de Citrouilles"



Notre reconnaissance ne peut égaler votre dévouement, mais elle sera éternelle et glorifiera dans tous les siècles votre immortalité. Nous vous saluons bien bas, Enfants de Cheppes «Morts pour le France», votre mémoire héroïque nous donnera, ainsi qu'aux générations futures, le courage et la volonté de continuer l'œuvre immense que vous avez accomplie. Gloire et honneur à vous, chers enfants. »

Extrait tiré d'un article paru dans "l'Union Républicaine"

Extrait du discours du 13 juillet 2015 du maire William MATHIEU

« Le monument aux morts devant nous a été élevé pour commémorer et honorer les soldats et plus généralement les personnes tuées ou disparues par fait de guerre. En cela, il est un témoignage du passé. Ce monument historique, de pierre et de bronze, est porteur d'histoires :

- l'histoire des familles cheppiates,
- l'histoire de notre village,
- et l'Histoire avec un grand H.

Quelque part en nous doit rester gravé le souvenir de tous ceux qui ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres.

90 ans après sa création, le conseil municipal a souhaité atténuer la patine du temps pour que tous ces noms restent bien lisibles. Ces noms inscrits dans le bronze sont ceux de nos grands-pères, arrière grands-pères. Ils sont notre famille. Ils ont vécu l'indicible. Ce qu'ils ont connu, nous le ressentons au plus profond de nous parce qu'ils nous sont proches. Je tiens aujourd'hui à remercier :

- Monsieur DUSSART pour les travaux de restauration,
- l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et le Souvenir Français pour leur concours financier,
- Monsieur SANSON et sa sœur, arrière-petits-enfants d'Ernest DAGONET, le sculpteur du monument, pour leur présence aujourd'hui,
- les membres du conseil municipal pour les travaux de peinture, d'aménagement et d'embellissement de l'entourage du monument,
- les enfants pour leur brillante Marseillaise,
- les habitants de Cheppes pour leur présence aux différentes cérémonies de commémoration qui perpétuent ainsi le souvenir.

Puisse ce monument, élevé à la mémoire des victimes de notre commune, perpétuer en nous et auprès des générations à venir, la certitude que la guerre ne résout rien : ni les problèmes sociaux, ni les problèmes religieux, ni les problèmes économiques... Seule la paix peut le faire... »

